

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 17 MAI 2016 A 18H30  
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

**Présents :** MAMET Bernard – MATHEZ Christophe - BONNEFOY Robert – BERTHET Annie – BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – JEANNEROD Françoise – CRETIN Claire – GENRE Annie – DESPREZ Alain – BOUTERAON Elisabeth – BOURLAND Frédéric – GALLOIS Delphine – CAILLAT Marie-Carmen – BENOIT-GUYOD Sébastien – LACROIX Jean-Sébastien – CHAVIN-GAZALIER Fabien - GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas – PROST Marcel – GANGNERY Véronique – DELEPOUVE Lionel

**Absents :** LACROIX Jacqueline (pouvoir à Alain DESPREZ)

**Secrétaire de séance :** Lionel DELEPOUVE

Le 17 mai 2016, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie M. le Trésorier, les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

**1 – Désignation d'un secrétaire de séance**

**2 – Approbation des comptes rendus de séance des 31 mars et 18 avril 2016**

**3 – Finances :**

**3.1 Présentation des éléments d'analyse financière – situation fin 2015 – par M. Thierry CHEVALLIER, Trésorier**

**3.2 Subventions 2016**

**3.3 Budget annexe de la chambre funéraire : décision modificative n°1**

**3.4 Budget principal de la commune : décision modificative n°1**

**4 – Vente du local commercial et des dépendances sis Copropriété Les Gentianes**

**5 – Acquisition d'un tracteur agricole d'occasion**

**6 – SIDEC – Eclairage public : renouvellement du matériel vétuste 5<sup>ème</sup> tranche – signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique**

**7 – Mise en place du dispositif de participation citoyenne : signature du protocole avec M. le Préfet du Jura et la Gendarmerie**

**8 – Convention de parrainage entre la commune et la 2<sup>ème</sup> compagnie du génie du 19<sup>ème</sup> régiment du génie**

**9 – Coup de Pouce : signature de la convention CLE (lecture, écriture)**

**10 – Mise au pilon d'ouvrages usagés de la bibliothèque**

**11 – Liste des marchés signés par M. le Maire**

**12 – Questions et informations diverses**

- Projet de fermeture des guichets des gares de Saint-Claude et Morez au 30 juin 2016 : pétition

- Bilan des secours sur les domaines skiables durant la saison 2015-2016

M. le Maire propose d'ajouter les questions suivantes :

- SIDEC : éclairage public et extension coffret forain espace Omnibus

- Signature d'une promesse d'échange de terrain avec la SCICV LES EPICEAS

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'ajout de ces deux questions supplémentaires.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Lionel DELEPOUVE secrétaire de séance.

**2. Approbation des comptes rendus de séance des 31 mars et 18 avril 2016**

M. le Maire demande au conseil municipal s'il a des remarques à formuler sur les comptes rendus des séances du 31 mars et 18 avril 2016. Aucune observation n'étant faite, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes rendus des séances du 31 mars et 18 avril 2016.

### **3 –Finances**

#### **3.1 Présentation des éléments d'analyse financière – situation financière 2015 – par M. Thierry CHEVALLIER, Trésorier**

Comme convenu lors de la séance du 31 mars dernier, M. Thierry CHEVALLIER présente et commente les documents suivants :

- la valorisation du compte de gestion 2015 (budget principal) ;
- les fiches de situation financière 2015 (budget principal).

Arrivée de Fabien CHAVIN-GAZALIER à 18h42.

Remarque : les fiches de situation financière sont qualifiées de provisoires dans la mesure où toutes les communes de la strate n'ont pas encore été traitées au niveau de la région et du territoire national, comme indiqué au bas de la première fiche : de fait les moyennes régionales et nationales ne sont pas définitives. Les données de la commune des ROUSSES sont bien définitives.

Les recettes de fonctionnement sont nettement supérieures aux moyennes nationales et régionales (uniquement Franche-Comté). Les charges de fonctionnement sont supérieures également à ces moyennes.

Robert BONNEFOY remarque que c'est la 2<sup>ème</sup> année que les charges de personnel sont supérieures aux impôts locaux produits nets. M. le Trésorier précise que les charges de personnel sont surdimensionnées en raison de la typicité de la commune et des services proposés. M. le Maire relève qu'il y a du personnel qui ne coûte rien comme le service du centre de soin qui est excédentaire.

M. le Trésorier remarque que la commune touche moins de subventions que la moyenne nationale et régionale.

La commune dispose d'une capacité d'autofinancement significative qui permet de rembourser les emprunts.

M. le Maire rappelle que l'on paie moins d'impôts aux Rousses que dans les villes de même strate de la région.

Robert BONNEFOY indique que les bases sont plus élevées qu'ailleurs. M. le Trésorier confirme que les bases d'imposition sont très supérieures aux moyennes nationale et régionale sauf pour le foncier non bâti. Il y a eu une augmentation entre 2014 et 2015 car les 2 terrains de golf n'étaient pas classés comme tel et cela a été actualisé en 2015. Il y aura une augmentation en 2016 en raison de la fin de l'exonération liée à Natura 2000. Toutefois, le foncier non bâti reste marginal par rapport aux autres taxes.

Robert BONNEFOY relève que pour la taxe d'habitation, les bases sont élevées et la valeur locative est très faible. Il souhaite savoir pourquoi. M. le Trésorier répond que l'exonération générale à la base de 15% peut influencer. Les élus peuvent s'interroger sur la véracité des bases et la mise à jour globale des bases. Elle est inférieure aux moyennes nationale et régionale sur les taux communaux.

2013-2015 : les charges sont contenues et les produits diminuent légèrement. Le résultat d'exploitation est maintenu à un bon niveau.

La capacité d'autofinancement se situe à un très bon niveau sur toute la période.

Fonds de roulement : le résultat cumulé de l'exercice permet de couvrir le décalage des recettes et des dépenses. La trésorerie négative de 11 872 € fin 2015 n'est pas un problème en soi car les budgets annexes pèsent lourd mais les ventes de terrain permettront de rééquilibrer le budget. La commune a fait le choix d'une ligne de trésorerie plutôt que d'un emprunt.

En conclusion, la commune est dynamique. Le tourisme affecte les produits et les charges de fonctionnement qui sont surdimensionnés par rapport aux moyennes. L'endettement est important mais une procédure de désendettement est engagée depuis 2011. L'autofinancement est significatif. La commune dispose de marges de manœuvre en matière de fiscalité. La situation financière est saine et permet d'envisager raisonnablement des investissements à venir si la commune maîtrise voire réduit ses charges. M. le Trésorier recommande de maintenir voire accroître les recettes même si les dotations diminuent. Il est donc nécessaire de mobiliser les ressources fiscales et de mener des arbitrages dans le temps sur les investissements tout en maîtrisant le recours à l'emprunt sur le lancement des investissements.

### 3.2 – Subventions 2016

M. le Maire rappelle que la Commission des finances s'est réunie le mardi 10 mai à 17h45 et les propositions de subventions sont présentées par Christophe MATHEZ adjoint aux finances.

En ce qui concerne les associations qui n'ont pas leur siège social aux Rousses, la commission a donné son accord pour verser une subvention à une association extérieure qui ne propose pas d'activité sur la commune, mais qui compte de jeunes rousselands parmi ses adhérents.

Toutes ces associations ont transmis leur dossier complet (demande + bilan financier + comptes prévisionnels + statuts pour les nouvelles associations + liste des enfants de – 16 ans + projet) avant la date du 31 mars.

M. le Maire indique que le club de tennis a oublié de faire sa demande avant le 31 mars. Elle sera examinée ultérieurement. La demande sera double : pour le club et pour le tournoi de tennis.

C'est le C.C.A.S. qui versera la subvention pour la banque alimentaire.

M. le Maire précise que la commission n'exclut pas les demandes exceptionnelles en cours d'année pour un évènement particulier. Un calcul de l'aide en nature apporté aux associations a été fait. Christophe MATHEZ ajoute que la commission souhaite valoriser toutes ces prestations en nature par une facture de valorisation auprès des associations.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions 2016 suivantes :

Nom de l'association	Subventions 2015	Propositions 2016
TENNIS CLUB HAUT JURA	1 830,00 €	- €
ASSOCIATION CANINE JURA SUD	100,00 €	- €
APEI	100,00 €	- €
TENNIS CLUB HAUT JURA	1 500,00 €	- €
AMICALE DONNEURS DE SANG	200,00 €	- €
PRODESSA	250,00 €	- €
ASSOCIATION CULTURELLE ROUSSELANDE	5 000,00 €	4 500,00 €
TRANS ORGANISATION	1 000,00 €	1 000,00 €
TRANS ORGANISATION	4 400,00 €	4 400,00 €
AMIS DE L ORGUE HT JURA ASSOCIATION	1 400,00 €	1 400,00 €
SOUVENIR FRANCAIS	100,00 €	100,00 €
SKIEURS ROUSSELANDS	9 038,00 €	8 360,00 €
GOLF CLUB LE ROCHAT ASSOCIATION	2 175,00 €	580,00 €
FNACA	100,00 €	100,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU JURA	330,00 €	- €
LIONS CLUB MOREZ HAUT JURA	200,00 €	- €
ECOLE DE MUSIQUE BOIS D AMONT	1 710,00 €	3 135,00 €
UNION INSTRUMENTALE BOIS D AMONT	1 200,00 €	1 200,00 €
COMITE DES FETES DE LA DOYE	1 778,00 €	600,00 €
COMITE DEP LIGUE CONTRE LE CANCER	100,00 €	100,00 €
MOTO CLUB DU RISOUX	200,00 €	- €
RUGBY CLUB MOREZIEN	200,00 €	- €
CLUB NAUTIQUE HAUT JURA	- €	220,00 €
RACING CLUB HAUT JURA ATHLETISME	- €	540,00 €
O'JURA	- €	60,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	- €	500,00 €
SCLEROSE EN PLAQUE DU JURA	- €	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>32 911,00 €</b>	<b>26 895,00 €</b>

### 3.3 Budget annexe de la chambre funéraire : décision modificative n°1

M. le Maire propose au conseil municipal une décision modificative n°1 ayant pour objet :

- la mise en place de cylindres pour les clefs électroniques pour un montant de 1 600 € TTC,
- l'achat de deux parures pour la table réfrigérée d'un montant total de 800.00 € TTC

Chapitre	Article	Libellés	
023		Virement à la section d'investissement	+ 2 400.00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			<b>+ 2 400.00</b>
Chapitre	Article	Libellés	
77	774	Subventions exceptionnelles	+ 2 400.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>			<b>+ 2 400.00</b>
Chapitre	Article	Libellés	
021		Virement de la section de fonctionnement	+ 2 400.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>+ 2 400.00</b>

  

Chapitre	Article	Libellés	
21	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 800.00
23	2313	Construction	+ 1 600.00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>+ 2 400.00</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget annexe de la chambre funéraire ci-dessus.

### 3.4 – Budget principal de la commune : décision modificative n°1

M. le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les crédits de subvention à la chambre funéraire de 2 400.00 € pour permettre l'acquisition des cylindres pour les clefs électroniques et les parures pour la table réfrigérée.

Chapitre	Article	Libellés	
65	657364	Participation chambre funéraire	+ 2 400.00
023		Virement à la section d'investissement	- 2 400.00
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			<b>0.00</b>
Opération	Article	Libellés	
	021	Virement de la section de fonctionnement	- 2 400.00
	1641	Emprunt en euros	+ 2 400.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>			<b>0.00</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 du budget principal de la commune.

### 4 – Vente du local commercial et ses dépendances sis Copropriété Les Gentianes

M. le Maire rappelle que lors de la séance du 18 avril dernier, le conseil municipal s'est prononcé favorablement pour la vente du local commercial et ses dépendances (2 réserves et 3 caves) au prix de 155 000 € HT net vendeur à la SCICV PACMAN. Cette question n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour et le service des Domaines n'ayant pas été consulté, cette délibération est susceptible d'être entachée d'irrégularité.

Après consultation du 18 avril 2016, le service des Domaines estime la vente de ce bien à 165 000 €.

M. le Maire rappelle que ce bien est en vente depuis maintenant 2 ans et qu'il n'y a jamais eu de promesse d'acquisition jusqu'à maintenant. D'autre part, les charges de copropriété s'élèvent à 3 000 € par an.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal la mise en vente de ce local commercial et ses dépendances à la SCICV PACMAN au prix de 160 000 € HT net vendeur avec une marge de négociation de 5 000 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la vente du local commercial des Gentianes à la SCICV PACMAN au prix de 160 000 € net vendeur avec une marge de négociation de 5 000 €.

## 5 – Acquisition d'un tracteur agricole d'occasion

Gilles BOURQUI informe le conseil municipal que le châssis de l'Unimog 450 a cassé. Ce véhicule âgé de 25 ans n'est pas réparable ou moyennant un devis très élevé (12 000 €). Il est donc proposé l'acquisition d'un nouveau véhicule.

M. le Maire explique qu'une lettre de consultation a été transmise à 3 entreprises le 19 avril 2016 concernant l'acquisition d'un tracteur agricole de démonstration ou d'occasion de moins de 100 h :

- SARL DISTAGRI à Maîche (25)
- ETS CHAYS Frères à Valdahon (25)
- SAS CASSANI DUBOIS à Pontarlier (25)

La date limite de réception des offres était fixée au 25 avril 2016 à 12h.

Les offres étaient jugées sur le critère unique du prix.

Les 3 fournisseurs ont répondu à l'appel d'offre :

- **La S.A.R.L. DISTAGRI** propose un tracteur VALTRA Série T 144 D de 60 heures, correspondant au cahier des charges, pour un prix de : **89 800 € HT.**
- **L'entreprise CHAYS Frères** propose un tracteur VALTRA Type T 144 D de 95 heures, correspondant au cahier des charges, excepté la monte pneumatiques de type agricole, pour un prix de : **89 500 € HT.**
- **La S.A.S. CASSANI-DUBOIS** propose un tracteur VALTRA Type T 144 D de 40 heures, correspondant au cahier des charges, pour un prix de : **88 000 € HT.**

M. CUINET, Directeur des Services Techniques, a rédigé le rapport d'analyse des offres et propose de retenir l'offre de la SAS CASSANI DUBOIS pour un montant de 88 000 € HT, soit 105 600 € TTC. Pour mémoire, il était prévu 130 000 € TTC au budget 2016 pour un tracteur neuf.

Christophe MATHEZ remarque que le parc roulant du service technique est vieillissant.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le marché avec la SAS CASSANI DUBOIS.

## 6 – SIDEC – Eclairage public : renouvellement du matériel vétuste 5<sup>ème</sup> tranche – signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage publique

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparaît nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public suivant : renouvellement matériel vétuste 5<sup>ème</sup> tranche. Une participation financière peut être allouée par le SIDEC dans la mesure où ce programme concourt à une meilleure gestion du réseau de distribution d'électricité dont il a la charge.

Le programme d'éclairage public présenté est estimé à 29 942.23 € TTC, avec une participation du SIDEC de 50 %, soit 14 971.12 €. La participation estimée de la commune s'élèvera donc à **14 971.11 €.**

Ces travaux consistent :

- Au remplacement de 23 lampes Sodium Haute Pression de 70 w
- A la pose de 9 lanternes d'éclairage public non prévue au bordereau sur mât ou façade
- A la dépose et repose de 2 appareils d'éclairage public
- A la dépose de 30 appareils d'éclairage public et mise à disposition de la Mairie
- A la fourniture de 9 luminaires hors bordereau de type THORN LEGENDE

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à demander au SIDEC la réalisation de l'opération définie ci-dessus, incluant les études et le suivi des travaux et à ce titre autorise M. le Maire à signer tous documents à cet effet.

### 6-2 – Eclairage public et coffret forain espace de l'Omnibus

M. le Maire informe le conseil municipal sur le projet d'extension du coffret forain de la place de l'Omnibus estimé à 8 450.20 € HT. Dans la mesure où ces interventions présentent un intérêt général contribuant à l'aménagement, à la mise en valeur et au développement du territoire communal, il est proposé de verser au SIDEC une contribution d'un montant de 3 320.93 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de travaux d'extension du coffret forain sur l'espace de l'Omnibus et la participation financière communale s'élevant à 3 320.93 € et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent.

Gilles BOURQUI indique que le début des travaux de l'Omnibus est prévu le 13 juin. L'entreprise LACOSTE commence la semaine prochaine le dévoiement du réseau d'eau.

M. le Maire propose l'installation d'un panneau 4 m x 3 m pour présenter la teneur des travaux.

## **7 – Mise en place du dispositif de participation citoyenne : signature du protocole avec M. le Préfet du Jura et la Gendarmerie**

Le dispositif de participation citoyenne existe depuis 2011. Il s'est plus ou moins développé selon les régions. Le but essentiel de ce dispositif est la lutte contre les cambriolages sous toutes ses formes. Cette initiative est partie d'un constat : lorsque les gendarmes sont appelés pour constater des cambriolages, l'enquête de voisinage permet d'établir que souvent un ou plusieurs voisins ont vu quelque chose, mais n'ont pas osé appeler ou n'ont pas eu le réflexe de le faire.

La participation citoyenne ne traite pas des problèmes de voisinage. Ce dispositif ne doit pas être confondu avec « voisins vigilants », qui est une initiative privée et n'a rien à voir avec la participation citoyenne.

Le Maire est au centre du dispositif et il joue un rôle essentiel dans sa mise en place. Une liste d'habitants relais doit être établie et proposée à la Gendarmerie. Il s'agit de personnes choisies par le maire (adjoints, conseillers, habitants de confiance...). La liste des habitants relais n'est pas exhaustive, elle peut à tout moment s'enrichir de nouveaux arrivants. La liste est proposée à la Gendarmerie, qui en liaison avec le maire, vérifie que les personnes désignées ne soient pas connues défavorablement.

Une réunion d'information des habitants relais destinée à leur expliquer ce que l'on attend d'eux est organisée. Il n'y a pas d'intervention personnelle des habitants relais, ils constatent un évènement suspect et appellent les gendarmes.

La gendarmerie informe les habitants relais des évènements qui se sont produits sur la commune et les communes voisines : cambriolages, vols de véhicules, dégradation de biens publics ou privé, etc... les habitants relais ainsi informés peuvent faire remonter une information qu'ils auraient eue (témoin de déplacement suspect, ...). L'échange se fait sans formalisme.

M. le Maire indique qu'il ne s'agit pas de créer une milice et de ne pas confondre délation et information mais de lutter contre des formes d'incivilité et de vandalisme. Ce dispositif vient en complément de l'opération « tranquillité vacances »

Marcel PROST souhaite que l'identité des habitants relais soit connue uniquement de la gendarmerie.

Sandrine GRENIER est très gênée par ce dispositif.

Christophe MATHEZ pense que c'est officialiser ce qui se fait actuellement.

Alain DESPREZ préfère la mise en place d'un dispositif coordonné entre la municipalité et la gendarmerie plutôt qu'une initiative de citoyens qui peut déraiper.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer le protocole de participation citoyenne avec M. le Préfet et la Gendarmerie.

Le conseil municipal approuve par 19 voix pour, 2 contre (Sandrine GRENIER et Annie GENRE) et 2 abstentions (Claire CRETIN et Nicolas CLERC) la mise en place du dispositif de participation citoyenne et autorise M. le Maire à signer la convention avec M. Préfet du Jura et le Colonel de Gendarmerie.

## **8 – Convention de parrainage entre la commune et la 2<sup>ème</sup> compagnie du génie du 19<sup>ème</sup> régiment du génie**

M. le Maire propose au conseil municipal de développer une coopération réciproque avec la 2<sup>ème</sup> compagnie de combat du génie du 19<sup>ème</sup> régiment du génie afin de porter témoignage des liens d'amitié qui existent entre la population civile du Jura et les militaires de la garnison de Besançon.

La signature de la convention de jumelage vise donc à officialiser cette coopération, à en définir les bases, ainsi que ses aspirations futures.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention au nom de la Commune.

## **9 – Coup de Pouce : signature de la convention CLE (lecture, écriture)**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en place des clubs Coup de pouce « CLE » et « CLEM » de l'association Coup de Pouce (Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école) depuis l'année scolaire 2014-2015.

Les enfants ciblés sont des enfants qui ont un risque d'échec scolaire : ce sont ceux qui ne reçoivent pas à la maison le soutien nécessaire pour l'apprentissage de la lecture.

Le club lecture écriture et le club lecture, écriture mathématiques accueillent respectivement des enfants de CP et CE1, (5 enfants par club pour toute l'année scolaire).

Le dispositif a deux coûts différents :

- La municipalité pour les animateurs et le matériel.
- L'association coup de pouce pour la formation et le suivi des clubs.

Suite à la réunion de travail du 7 avril et au bilan réalisé avec les animateurs, les parents et les enseignants, Fabienne DEMOLY propose au conseil municipal de reconduire le dispositif « CLE » uniquement pour l'année scolaire 2016/2017 ; coup de pouce CLEM a subi une désaffection des enfants et elle pense qu'un seul club lecture suffit à aider les enfants.

Coup de pouce CLE marche très bien car il y a moins d'enfants qui ont des besoins en CE1.

M. le Maire propose au conseil municipal de reconduire coup de pouce, uniquement pour la lecture. Le conseil municipal décide par 21 voix pour et 2 contre (Alain DESPREZ et le pouvoir de Jacqueline LACROIX) la reconduction du Club « coup de pouce « CLE » pour l'année scolaire 2016/2017.

## **10 – Mise au pilon d'ouvrages usagés de la bibliothèque**

M. le Maire rappelle qu'une bibliothèque qui veut rester attrayante, doit enlever un certain nombre d'ouvrages afin :

- D'aérer la présentation des livres
- Conserver les livres en bon état
- Offrir une collection de documentaires dont les informations sont fiables et actualisées

Les critères pour éliminer ces livres sont :

- Les livres en double
- Les livres abimés et jaunis
- Les romans de poche en trop grand nombre
- Les livres à information obsolètes
- Les livres qui n'ont jamais été empruntés au bout de plusieurs années et ceux dont la couverture et la mise en page sont démodées

La bibliothécaire a dressé une liste d'ouvrages.

Après avoir pris connaissance de la liste des ouvrages, le conseil municipal autorise à l'unanimité leur élimination.

## 11 – Liste des marchés signés par M. le Maire

Le conseil municipal a pris connaissance de la liste des marchés signés par M. le Maire et n'émet aucune remarque.

## 12 – promesse d'échange avec la SCICV LES EPICEAS

Suite à la demande de la SCICV Les Epicéas, M. le Maire propose l'échange de terrain suivant :

Propriété de la SCICV LES EPICEAS RB cédée à la Commune (située le long de la RN5)

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
AD	476	Le Faubourg	48 ca
AD	478	Le Faubourg	44 ca
AD	1218	Le Faubourg	4 ca
		<b>TOTAL</b>	<b>96 ca</b>

**Propriété de la Commune cédée à la SCICV LES EPICEAS RB (située à l'arrière de la propriété)**

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
E	1213 P	Le Fort des Rousses	24 ca
E	1213 P	Le Fort des Rousses	9 ca
		<b>TOTAL</b>	<b>33 ca</b>

La partie cédée à la commune étant destinée à l'aménagement de la RN5 et la partie cédée à la SCICV les Epicéas étant destinée à créer un avant-toit en façade Est de l'immeuble construit par la SCICV, cet échange sera réalisé sans soulte, malgré l'écart de superficie.

L'acte authentique d'échange et de vente sera dressé par Maître Emmanuelle OUDET-ELIEN, Notaire à Morez.

Les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge de la SCICV LES EPICEAS RB.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cet échange de terrain et autorise M. le Maire à signer l'acte notarié au nom de la commune.

## 13 – Questions et informations diverses

- Pétition relative au projet de fermeture des guichets des gares de Saint-Claude et Morez au 30 juin 2016 : Marcel PROST indique que la Communauté de Communes a mis en place des transports par bus pour le transport de clients de Paris et au-delà de Dijon. Dans ces conditions, il paraît difficile d'approuver une pétition pour conserver les guichets SNCF et d'autre part ne pas faire l'effort d'utiliser le transport existant. M. le Maire ne pose pas le débat d'un transport contre l'autre car il est question de la fermeture du guichet. Il propose au conseil de délibérer sur une motion de maintien des guichets aux gares de Morez et Saint-Claude. Accord unanime.

- Bilan des secours sur les domaines skiables durant la saison 2015-2016 : Jean-Sébastien LACROIX indique qu'il y a eu moins de jours d'ouverture des pistes, donc moins de secours. Il y a eu peu de secours sur Les Rousses.

- Sébastien BENOIT-GUYOD souhaite que le poteau électrique situé au début de la rue du Sergent-Chef Marc BENOIT-LIZON soit déplacé car il gêne la visibilité. Christophe MATHEZ répond que cette dépense n'est pas prévue au budget 2016. Par ailleurs, une 2<sup>ème</sup> phase de travaux d'aménagement de la traversée des Rousses est engagée pour une réalisation l'année prochaine consistant en la création d'un trottoir jusqu'au Carrefour Market.

Alain DESPREZ remarque que le bord de la RN5 est particulièrement dégradé depuis le terrain de pétanque jusqu'au bâtiment de l'OPH. Cela est propice aux déchets et peu accueillant. Il souhaite que le parking du Faubourg soit entretenu et que les places de stationnement soient matérialisées au sol. Christophe MATHEZ répond que sur les bords de route, la commune ne peut rien engagé car cela est prévu dans l'aménagement de la RN5. Il rappelle que cela fait 8 ans que nous attendons l'accord de la DIRE.

Sébastien BENOIT-GUYOD propose d'en discuter avec la commission cadre de vie pour faire un aménagement du parking temporaire afin d'améliorer l'espace. M. le Maire rappelle que le secteur doit intégrer le devenir du site avec le Jardin de Rouxy, le parcours aventure et le terrain de pétanque.

- Alain DESPREZ dresse le bilan de la journée de l'environnement : 30 personnes se sont mobilisées aux Rousses et autant de personnes que l'an dernier à la Doye. Il pense que c'était bien de l'avoir fait en même temps que « piste nette », organisée par le comité départemental avec le soutien logistique de la SOGESTAR. Les déchets ont été déposés dans les molocks ou apportés à la déchetterie pour les plus volumineux. Véronique GANGNERY demande si les associations étaient conviées. M. le Maire répond oui. Alain DESPREZ ajoute que certaines associations que l'on ne voit pas ce jour-là, nettoient des secteurs comme La Pêche au lac des Rousses ou l'école. M. le Maire ajoute que dans certaines communes du Jura, les élus prennent la participation à cette journée comme critère d'éligibilité à une subvention.

- Déplacement des molocks du centre du village : il aura lieu semaine 21.

- Infos SOGESTAR : le petit chalet installé à côté du départ baliséor va servir de billetterie et d'accueil pour le mini-golf et baliséor. Le jardin de Rouxy est déplacé à côté de la crèche aux Champs de Neige pendant les travaux d'aménagement de l'espace de l'Omnibus.

- les élus communautaires et municipaux sont invités le 6 juin à 18 h 00, au Fort, à une réunion d'information sur les conséquences de la loi NOTRe. Il y aura aussi prochainement une réunion sur les futurs PLU intercommunaux.

Prochaine séance : Jeudi 23 juin à 18h30

Séance levée à 21h35

Le Secrétaire de séance,

Lionel DELEPOUVE



Le Maire,



Bernard MAMET



